

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL623

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 13, après la référence : « I », insérer les mots : « du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.